



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT  
DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE  
DE SCRUTIN RÉFÉRENDATAIRE**

**RÈGLEMENT N° 888-24  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 935 000 \$  
RELATIVEMENT À L'ACQUISITION  
D'IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Je, soussigné, Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, certifie :

- ↻ **QU'**une journée d'enregistrement fut tenue le 22 avril 2024 pour l'approbation du règlement numéro 888-24;
- ↻ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 888-24 est de 5 366 personnes;
- ↻ **QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 550 demandes;
- ↻ **QUE** le nombre de signatures apposées est de 45.

Je déclare :

**QUE** le règlement numéro 888-24 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 5 935 000 \$ relativement à l'acquisition d'immeubles industriels* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON,

Ce 22<sup>e</sup> jour de mois de avril 2024 par :

Éric Boisvert, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier